



Mairie de Saint-Aulaire

81 Bellevue 19130 SAINT AULAIRE

☎ 05 55 25 01 14

e-mail : mairie.staulaire@gmail.com

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28-07-2022

Séance du 28 juillet 2022 - Convocation du 22 juillet 2022 - Ouverture de séance : 20h30 - Fin de séance : 22h30

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juillet le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le vingt-deux juillet deux mil vingt-deux, s'est réuni à 20 h 30 en mairie de Saint-Aulaire, sous la présidence de M. Bernard SAGE Maire de Saint-Aulaire (Corrèze).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Christophe POUCH

Présents : Julien BATY, Francis BORDAS, Sabrina CAUTY, Cyril COUMES, Nathalie FRAYSSE, Céline HACQUART, Philippe LAIR, Guillaume MALAVAL, Dominique MEYJONADE, Christophe POUCH, Manuela SALINAS, Bernard SAGE, Eric VIDALIE

Absents excusés : 1

Absent non excusé : Vincent FLODERER

Nombre de procurations : 1

Procurations : Virginie TAVARES à Christophe POUCH

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.06.2022.

Après lecture des délibérations du précédent conseil municipal, Monsieur le Premier adjoint au Maire propose de voter pour l'application du procès-verbal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le procès-verbal du 21 juin 2022.

Le Maire propose de passer au vote : POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1

Délibération adoptée par le Conseil municipal.

----- Commentaires -----
Néant.

2 – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M-57 AU 01-01- 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 02/06/2022

Le Conseil Municipal réuni le 28.07.2022

CONSIDERANT

- que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux,
- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP),
- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024 ,
- qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ,
- que conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, la Commune a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable (lettre en date du 02/06/2022)

DECIDE

- d'appliquer à partir du 1er janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M 57 développée pour le budget de la commune de SAINT-AULAIRE

Le Maire propose de passer au vote : POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Délibération adoptée par le Conseil municipal.

----- Commentaires -----

Néant.

3 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE SAINT-ROBERT »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-4,

Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relations avec les administrations,

Vu le budget primitif communal adopté par délibération ce jour,

Le conseil municipal décide au titre de l'année 2021 d'attribuer les subventions conformément au tableau ci-après

Dans le cadre du 50^{ème} anniversaire du festival de Saint-Robert, l'association « Les amis de Saint-Robert » sise à Saint-Robert (19310) a formulé par courrier en date du 14.06.2022, une demande de subvention communale.

Il conviendrait donc d'attribuer cette subvention l'association « Les amis de Saint-Robert » s'élevant à un montant total de 852.80 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

Le Maire propose de passer au vote : POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Délibération adoptée par le Conseil municipal.

----- Commentaires -----

Philippe LAIR soulève le fait que l'on verse une subvention inférieure au comité des fêtes de St-Aulaire.

4 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire présente la décision modificative au conseil municipal.

Le Maire propose de passer au vote : POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 3
Délibération adoptée par le Conseil municipal.

----- Commentaires -----

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu Anne BERTHOMÉ trésorière générale au SCG de Brive.

Christophe POUCH explique qu'il n'y a pas d'obligation de prendre une décision modificative.

Francis BORDAS explique que la publicité pour la DETR est nécessaire.

Bernard SAGE explique qu'il a peut être mal présenté la décision modificative lors de la dernière réunion. Il a donc demandé des renseignements à Anne BERTHOMÉ afin de donner des éléments d'explication au conseil municipal.

Philippe LAIR demande quel est le but de la publicité ?

Francis BORDAS souhaite que la publicité soit faite avant de demander le versement de la subvention.

Bernard SAGE explique la procédure relative au dossier de demande de subvention.

Cyril COUMES demande des précisions sur cette décision modificative.

Christophe POPUCH présente un bilan budgétaire du 1^{er} semestre 2022.

Francis Bordas explique la gestion de l'éclairage public avec CABB et FDEE.

Francis BORDAS demande des explications sur l'affectation de la subvention de 35 000.00 euros. Bernard SAGE explique qu'un emprunt d'équilibre a été fait pour l'aménagement extérieur du PAD 52 500.00. La subvention n'étant pas versée lors du budget, on a eu recours à un emprunt d'équilibre.

Monsieur le Maire explique qu'il y a 3 marchés : réhabilitation, extérieur, sécuritaires.

Francis BORDAS explique que les RAR doivent être inscrits au budget 2023.

35 000.00 serviront à un autre projet.

Il faut être prudents sur les projets futurs.

Francis BORDAS explique qu'Anne BERTHOMÉ a souligné le fait que la commune a « un endettement ridiculement bas ».

5 - QUESTIONS DIVERSES

○ Agents communaux : bilan de situation des agents en congé maladie, attribution de téléphones mobiles, RIFSEEP :

Bernard SAGE présente un bilan des agents communaux :

- a) Jean-Louis LACHAUX : la monétisation de son CET fera l'objet d'une délibération.
- b) Valérie CRAPET : congé longue maladie jusqu'au 20.09.2022. Monsieur le Maire propose à Dominique MEYJONADE de recevoir Valérie CRAPET en août.
Francis BORDAS demande a assister à l'entretien, Bernard SAGE s'y oppose.
Francis BORDAS demande ce que Bernard SAGE lui a proposé lors du premier entretien.
Dominique MEYJONADE explique la situation de Valérie CRAPET et que le poste de responsable de la APC lui a été proposé.
Francis BORDAS demande quel poste va être adapté à Valérie CRAPET.
Dominique MEYJONADE met en valeur le travail effectué par Valérie CRAPET avant d'être en congé maladie.
Céline HACQUART explique les missions d'un responsable d'APC.
Cyril COUMES fait remarquer qu'il vaut mieux recevoir Valérie CRAPET avant d'envisager des solutions.
- c) Roger COLOMBI-BORG : en congé maladie ordinaire jusqu'au 08.08.2022. Une autre opération sera nécessaire. Roger COLOMBI-BORG souhaiterait une augmentation de son temps de travail de 32h à 35h.
Cyril COUMES émet un avis favorable en tant que responsable de la commission scolaire.
Le conseil est favorable à cette augmentation du temps de travail et souhaite revoir la planification des tâches.

- d) Juliette CHARLET : augmentation de l'IFSE approuvé par le conseil municipal.
- e) Victoria LABARBARIE : contrat sous une autre forme.
- f) David ISIDORE : à titulariser au 1^{er} février 2023.
- g) Cyril COUSTY : en CDD jusqu'au 28.10.2022.
- h) Mobiles : Cyril COUMES et Julien BATY demande des mobiles pour les agents. Francis BORDAS explique la commande de cartes SIM FREE à 10.00 euros refusé par Monsieur le Maire.

○ Eglise :

Francis BORDAS explique réunion cette semaine contre-expertise, forage, analyse complémentaire avec les forages « carottage ». Le cabinet d'experts coordonnait la contre-expertise par rapport à la sécheresse. L'expert Groupama ne souhaite pas le passage en sécheresse, car il y a un problème de structure de l'Eglise.

Cyril COUMES demande si des personnes se renseignent sur l'avancée des travaux. Il souhaite qu'une information soit diffusée au niveau de la population

○ Vie scolaire :

Cyril COUMES fait une présentation de la rentrée de septembre 2022 : 54 élèves prévus en septembre 2022.

Cyril COUMES explique le fonctionnement d'un RPI.

Monsieur le Maire aborde le sujet des créations de points d'arrêt de bus scolaire. La CABB répondra définitivement aux demandes de création fin août 2022.

Bernard SAGE explique que lors d'une réunion relative au transport scolaire, il a soulevé le souhait de dresser un bilan des points d'arrêt sur site avec les services du transport scolaire de la CABB.

Bernard SAGE explique qu'il faudra prendre une décision définitive pour le projet de maternelle lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Cyril COUMES souhaite rencontrer l'inspectrice de l'éducation nationale.

Monsieur le Maire propose de faire un sondage.

Francis BORDAS propose un vote ouvert.

Cyril COUMES souligne le fait que la création d'une maternelle génère une surcharge d'enseignement, une surcharge des locaux... La décision doit se faire en concertation avec les enseignants.

Nathalie FRAYSSE explique qu'il n'est pas nécessaire de demander l'avis aux parents et aux enseignants. C'est une décision municipale.

○ Travaux en cours :

Francis BORDAS dresse un bilan des travaux. Chappe terminée en septembre 2022. Petits détails de chantier occasionnant des petites modifications. Garde-corps anciens mais usagés : souhait de la commune de les garder sauf refus de la commission de contrôle. Point sur les travaux concernant chaque lot.

Monsieur le Maire explique que le lycée agricole ne peut faire la création des espaces verts du pôle administratif. Projet à voir en septembre.

Francis BORDAS fait un état des lieux des travaux effectués à la MAM, et signale qu'il y a beaucoup de travaux à prévoir au sein de l'école avant la rentrée, dont il dresse la liste.

○ Affaire COUTEAUD :

Monsieur le Maire explique que la commune a gagné le procès au tribunal administratif face à Mme COUTEAUD. Honoraires d'avocats de 2 400.00 euros et prise en charge par Groupama de 1700.00 euros. Reste à charge pour la commune 700.00 euros.

○ Dépenses d'électrification :

Bernard SAGE explique qu'une coupure générale sur toute la commune serait judicieuse.

Céline HACQUART demande à partir de quelle heure la coupure sera effective ?

En hiver, Guillaume MALVAL signale qu'il faudra le remettre.

Bernard SAGE explique qu'il faut faire part du problème aux associations, afin qu'elles soient vigilantes lors de l'utilisation des salles communales.

○ Tour du Limousin :

Bernard SAGE explique qu'il est nécessaire de trouver des signaleurs pour le 18.08.2022.

○ Maison 4 chemins : projet d'acquisition de la maison du garde-barrière

Monsieur le Maire souhaiterait en faire l'acquisition afin d'en conserver le style. Maison avec un terrain de 700 m².

○ Terrains à vendre sur la commune :

Bernard SAGE évoque la vente de terrains aux 4 chemins.

Francis BORDAS explique qu'il s'agit d'une indivision.

○ Projet de parcours sportif (présentation du projet par Julien BATY et Manuela SALINAS)

Situation : plaine des 4 chemins.

Manuela SALINAS explique que le but de cette présentation est de prendre une décision définitive ce jour, car il s'agit d'un important travail administratif.

Points positifs : la plaine très fréquentée par des marcheurs tout au long de l'année.

Créer un lien avec le bourg, proposer un endroit agréable et ombragé à destination des familles, des sportifs...

Présentation Power Point du projet financier et technique.

Séance close à 23h00.

Saint-Aulaire, le 28.07.2022

Le Maire – Bernard SAGE

Le secrétaire de séance – Christophe POUCH